

Relevé 24 (aux fins d'impôts)

Le formulaire pour les impôts doit être fait au nom :

Numéro d'assurance sociale :

() De la mère () Du père () Du tuteur

_____/_____/_____
Obligatoire aux fins d'impôt

Votre enfant souffre-t-il d'allergies ? Oui ()* Non ()

Votre enfant a-t-il à sa disposition une dose d'adrénaline ? Oui () Non ()

* Si oui, lesquels : _____

Votre enfant souffre-t-il :

	OUI	NON		_____
Asthme	()	()	Fréquence :	_____
Diabète	()	()	Fréquence :	_____
Épilepsie	()	()	Fréquence :	_____
Convulsions	()	()	Fréquence :	_____
Trouble cardiaque	()	()	Fréquence :	_____
Déficit de l'attention	()	()	Médicaments :	_____
Autres	()	()	Fréquence :	_____
			Médicaments :	_____

Activités contre-indiquées (énumérez toutes les activités auxquelles l'enfant ne peut s'adonner) :

Consentement

Au meilleur de notre connaissance, notre enfant est en bonne santé et n'a été exposé à aucune maladie contagieuse au cours des quatre (4) dernières semaines. S'il le devient entre aujourd'hui et la période du service d'animation estivale auquel il est inscrit, nous nous engageons à en prévenir les responsables.

En signant la présente, j'autorise la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à prodiguer tous les soins infirmiers nécessaires ainsi qu'à transporter mon enfant par ambulance ou autrement, dans un établissement hospitalier si elle le juge nécessaire.

J'autorise le Service d'animation estivale à vérifier la tête de mon enfant lors d'une crise de « poux » présente auprès des jeunes.

J'autorise mon enfant à prendre l'autobus pour toutes les activités et/ou sorties durant le Service d'animation estivale. J'autorise également les animateurs du SAE à transporter mon enfant en auto dans le cadre d'une activité spéciale se déroulant à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

J'autorise mon enfant à manipuler des couteaux tranchants lors des ateliers de cuisines.

J'autorise le Service d'animation estivale à utiliser des photos ou des films de mon enfant à des fins publicitaires uniquement.

X

Signature du parent ou du tuteur

Date

Choix du forfait

Tous les forfaits incluent le service de garde de 7 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30 ainsi que les sorties. La durée du camp de jour est de 8 semaines débutant le 25 juin jusqu'au 16 août 2019.

Types de forfait	Durée	Modalités
() Forfait A (NB. enfants :)	8 semaines	Païement à l'inscription
() Forfait B (NB. enfants :)	À la semaine	Payable au plus tard le lundi de la semaine choisie
() Forfait C (NB. enfants :)	À la journée	Payable au plus tard le matin même

Pour l'inscription au Service d'animation estivale, il y a deux façons de faire le paiement :

1 : Paiement entier lors de l'inscription

2 : Paiement en deux versements : Premier versement à l'inscription et le deuxième avec un chèque daté du 6 juin 2019. Nous devons avoir tous les paiements en main afin que l'inscription soit valide.

R É S E R V É À L ' A D M I N I S T R A T I O N

() Chèque : _____ \$ Reçu : # _____
Date _____ / _____

() Chèque : _____ \$ Reçu : # _____
Date _____ / _____

() Argent : _____ \$ Reçu : # _____
Date _____ / _____

() Argent : _____ \$ Reçu : # _____
Date _____ / _____

() Débit : _____ \$ Reçu : # _____
Date _____ / _____

() Débit : _____ \$ Reçu : # _____
Date _____ / _____

Politique de remboursement à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Remboursement intégral si la Municipalité annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de cette activité. / Remboursement moins 20% (frais d'administration) : Pour toute demande de remboursement reçue avant le début de l'activité ; si la personne inscrite est dans l'incapacité, pour cause de maladie, de participer de façon permanente à l'activité ou pour cause de déménagement. Peu importe, selon le nombre d'heures utilisées pour l'activité n'est pas complétée à plus de 25 %.